

Les zones de mise en sûreté

Mise à l'abri

Principe à respecter

★ Faire en sorte que l'air extérieur, potentiellement dangereux, ne pénètre pas dans les locaux (fermer les fenêtres, couper la ventilation)

Les zones de mise en sûreté en cas de mise à l'abri sont :

XX (nombre) zones de mise à l'abri :

-
-

Ne pas oublier si vous les avez retenues :

- L'administration (cellule de crise)
- Le gymnase
- La cantine